Mon-tièr(e)s-lieu : tisser la ville des possibles



ÉCHELLES DE PROJET: XL + L + S (territoriale, urbaine et architecturale) REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

FAMILLE DE SITE: D'une aire productive à la ville productive LOCALISATION : ville d'Amiens, zone d'activité de Montières

POPULATION: Communauté d'Agglomération Amiens Métropole: 175 259

habitants, Ville d'Amiens : 132 699 habitants

SITE DE RÉFLEXION: 170 Ha. SITES DE PROJET: 25 Ha. et 32 Ha.

SITE PROPOSÉ PAR / ACTEURS IMPLIQUÉS : ville d'Amiens, CA Amiens Métropole, en partenariat avec Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie, Club des entrepreneurs de Montières, entreprises et propriétaires locaux, Office Public de l'Habitat d'Amiens, Département, Région

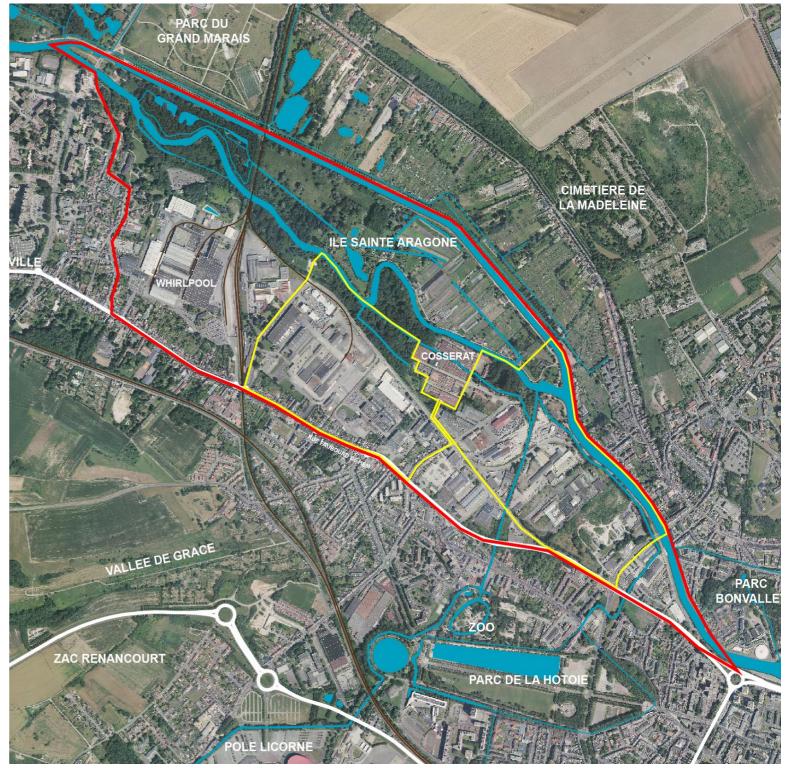
PROPRIÉTAIRE(S) DU SITE : ville d'Amiens, CA Amiens Métropole, privés SUITES DONNÉES AU CONCOURS : Étude urbaine, schéma général d'orientation à l'échelle du site stratégique, maitrise d'œuvre sur des opérations de restructurations d'espaces publics et de réalisations architecturales

COMMENT LE SITE CONTRIBUE-T-IL À LA VILLE PRODUCTIVE ? STRATÉGIE DE LA VILLE

monofonctionnel hérité de l'urbanisme de zoning. Si sa vocation industrielle d'origine évolue progressivement vers l'artisanat, le service, le commerce ou encore les loisirs, la cessation ou le départ d'activités ont laissé d'importantes friches (30ha). Leur gestion, (occupation provisoire et à terme, leur reconversion) constitue un enjeu urbain majeur. La situation de Montières à proximité immédiate du centre-ville, de faubourgs et des bords de Somme induit une réflexion quant à la mixité des fonctions ; ce qui renvoie à deux questions principales : comment habiter dans un territoire productif et comment assurer le maintien, le développement et l'arrivée d'activités tout en ouvrant le site à d'autres fonctions, notamment la fonction résidentielle?

Quartier d'activité historique d'Amiens, Montières est un espace L'agglomération amiénoise doit conforter son positionnement au sein du grand bassin parisien, malgré la perte récente de son statut de capitale régionale, en s'affirmant en tant que « métropole fertile ». Territoire de vie et de migration quotidienne, la ville doit parfaire son organisation pour préserver son cadre de vie et répondre aux besoins de ses habitants. Elle doit offrir les conditions d'un développement résidentiel, économique et commercial équilibré, d'une accessibilité et d'une inter-modalité renforcées tout en préservant les aménités qui lui confèrent le statut de « ville grandeur nature ». Son développement tend à s'articuler autour du fleuve, porteur de problématiques urbaines telles que la reconstruction de la ville sur ellemême, ainsi que son intégration dans un réseau de projets à l'échelle de la vallée de la Somme.





DESCRIPTION DU SITE

Le site de réflexion est la zone d'activité de Montières, espace monofonctionnel situé en bordure du fleuve et constitué de grandes emprises d'activité. L'une d'entre elles, la manufacture Cosserat, est appelée à une prochaine reconversion, posant la question de sa propre mixité programmatique et de celle de son environnement. L'émergence d'une nouvelle intensité à l'ouest du centre-ville pose également la question de l'entre-deux, et plus particulièrement de l'est de la zone d'activité (Rives de Somme : entre le centre-ville et Cosserat) et de sa frange sud (llot Sully : entre l'ancienne manufacture et le faubourg de Hem). Deux sites à enjeux caractérisent ces secteurs : les friches Step et Orion d'une part et l'Espace Alliance et le site Immochan d'autre part. Il s'agit des deux sites de projet proposés par la collectivité.

DANS LE PROGRAMME DE MIXITÉ URBAINE, COMMENT LA PRODUCTION EST-ELLE PRISE EN COMPTE ?

aujourd'hui presque disparues et qui ont profondément marqué le territoire amiénois : le maraichage (hortillonnages) et l'industrie textile. Aujourd'hui, cette ressource est reconsidérée au travers de réflexions autour de l'autosuffisance alimentaire, les cycles et circuits courts (production et distribu-tion) ou l'autonomie énergétique. Par ailleurs, les qualités naturelles et patrimoniales de la vallée sont le support de nouveaux développements. Par exemple, si la ville dispose déjà de réels atouts touristiques (une situation exceptionnelle à proximité de Paris, de la baie de Somme et des sites et mémoriaux de la première querre mondiale, ou encore la qualité de son patrimoine bâti, deux fois reconnue par l'UNESCO), elle cherche à accroitre son attractivité, principalement vis-à-vis des courts-séjours et du tourisme d'affaire.

La ressource hydraulique est à l'origine du développement de deux activités Pour cela, elle s'appuie sur la notion de « ville grandeur nature », fondée sur son patrimoine naturel : la Somme, les hortillonnages et la véloroute. Egalement, le pacte pour l'emploi et l'innovation d'Amiens Métropole décline un schéma urbain de l'innovation visant le déploiement de clusters suivant des parcours articulés autour du fleuve. Cette stratégie urbaine doit étendre la dynamique du centre-ville, notamment vers l'ouest et la zone d'activité de Montières, espace monofonctionnel dont les activités et différents écosystèmes doivent être préservés et progressivement hybridés avec de nouvelles fonctions. compatibles entre elles. La conti-nuité des espaces urbains ou naturels et la qualité des parcours doivent guider un projet articulé autour de points d'intensité et d'espaces publics partagés















